

Sorties, voyages scolaires... attention !

Les derniers mois de l'année scolaire sont caractérisés par une augmentation très sensible de sorties et voyages dits de fin d'année.

Chaque année de nombreux adhérents contactent l'Autonome 28 pour obtenir des informations sur des points particuliers de la réglementation ou, malheureusement pour nous signaler les difficultés rencontrées dans la préparation et au cours de ces sorties.

Il paraît donc important d'attirer l'attention de tous sur un certain nombre de points qui concernent :



- L'autorisation accordée par les autorités compétentes.
- Les modalités d'informations aux familles.
- La conformité de l'encadrement par rapport aux textes en vigueur.
- La couverture assurantielle des élèves.
- Le choix du mode de transport.
- Le financement du projet.
- L'encadrement de la sortie.



Ces points ont déjà fait l'objet d'informations de la part de l'Autonome 28 dans les chroniques : numéro 3 d'avril 2010, numéro 5 de septembre 2010 et numéro 27 de novembre 2014.



Nous vous en recommandons vivement la lecture en vous connectant à notre site : www.autonome28.fr ou en nous contactant au 02.37.34.69.03.



Le souci permanent de l'Autonome 28 est que ses adhérents puissent exercer en toute sérénité...

Une question, une demande de précision n'hésitez pas à contacter l'Autonome 28, 1 rue Chauveau Lagarde à Chartres.

Autonome 28

Votre protection professionnelle associative depuis 1907

1 rue Chauveau Lagarde

28000 CHARTRES

Tél : 02.37.34.69.03

Mail: autonome28@free.fr

Site: www.autonome28.fr